



# Mairie

Ouverture du secrétariat les mardi et jeudi de 17h00 à 19h00.  
03.44.54.20.82 – [mairiedeborest@wanadoo.fr](mailto:mairiedeborest@wanadoo.fr)

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*L'an deux mil vingt et un, le six décembre, vingt heures, le conseil municipal de la commune de Borest, dument convoqué, s'est réuni en mairie, à huis clos, sous la présidence de Monsieur Bruno Sicard, maire.*

*Date de convocation : 23 novembre 2021.*

*Absent excusé : Monsieur Eddy Bordereau.*

*Pouvoir :*

*Eddy Bordereau a donné pouvoir à Valérie Didier.*

*Monsieur Gerard Fleury a été élu secrétaire de séance.*

### **0- Approbation et signature du compte rendu du conseil du 11 octobre 2021.**

Monsieur le maire soumet au conseil municipal le compte rendu de la dernière séance. Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité ce procès-verbal et sont invités à le signer.

### **1- Présentation des comptes financiers du Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.).**

Les comptes financiers reprenant les recettes et dépenses des communes du R.P.I. pour les écoles sur l'année scolaire 2020/2021 sont présentés.

Le coût par élève est de 784 euros 92 (contre 848 euros 67 pour la période 2019/2020).

Ce coût reste élevé et s'explique par les frais engendrés par l'embauche de la seconde ATSEM. Des écritures comptables seront réalisées par les ordonnateurs des trois villages et Mont L'Evêque afin de répartir les dépenses.

### **2- Présentation du compte rendu du conseil d'école.**

La réunion a eu lieu le 12 novembre 2021 et les trois nouvelles enseignantes du regroupement étaient présentes.

La séance a commencé par des remerciements pour les travaux effectués dans les communes et pour l'aide apportée à l'ouverture de classe.

Les 108 élèves du R.P.I. sont répartis comme suit :

- A Borest : 20 élèves ;
- A Montlognon : 22 élèves ;
- A Fontaine : 18 CP ; 26 CE1/CE2 ; 22 CM1/CM2.

Des enfants des autres villages ne faisant pas partie du regroupement sont comptabilisés dans ces effectifs.

Si ces effectifs persistent nous aurons à avoir une réflexion sur les positionnements des locaux pour les années à venir.

Effectifs de rentrée scolaire 2021/2022 :

École de Borest	École de Montlognon	École de Fontaine-Chaâlis	
Petite section : 12	Grande section : 15	CE1 : 18	CM1 : 15
Moyenne section : 16	CP : 9	CE2 : 11	CM2 : 8
28 élèves	24 élèves	29 élèves	23 élèves
<b>Total R.P.I. : 104 élèves</b>			

### **3- Arrêté d'attribution de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat pour Mme BERNAS.**

Madame Bernas étant contractuelle, elle ne bénéficie pas de progression par échelon et son indice n'a pas changé depuis 2016. Elle est payée à l'indice 348, la valeur du point d'indice n'a pas progressé depuis 2016, il faut donc lui calculer une perte de pouvoir d'achat entre 2016 et 2020.

Sur 3 ans, sa perte du pouvoir d'achat, calculée en fonction de son temps de travail s'élève à 320 euros 04.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux sont favorables à l'unanimité pour l'attribution de la G.I.P.A. pour madame Bernas sur sa paye de décembre 2021.

### **4- Conventions avec la SANEF.**

La commune dispose de 5 fourreaux de fibres optiques dont deux loués à la SANEF.

Afin d'établir les redevances annuelles, deux conventions doivent être prises entre la commune et cet organisme pour une durée de 15 ans :

- Une convention d'occupation du domaine public communal (483 euros 83 par an),
- Une convention d'occupation du domaine privé communal (62 euros 38 par an).

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux approuvent la signature de ces deux conventions avec la SANEF.

### **5- Présentation du nouveau lotissement des Fours à Chaux.**

Le plan des 16 parcelles constructibles ainsi que le projet de lotissement validés par la commission des travaux, sont remis à chaque conseiller municipal.

Une réserve incendie de type citerne souple de 120 m<sup>3</sup> devra être implantée. Des études hydrologiques seront réalisées.

Chaque conseiller est invité à réfléchir à un nom de rue et de lotissement.

## **6- Délibération sur l'avenir de la commune au sein de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise.**

Monsieur le maire souligne certains dysfonctionnements récurrents au niveau de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise (C.C.S.S.O.) où Borest est représentée certes, mais lors des votes il suffit à Senlis de s'associer à deux autres communes pour obtenir la majorité.

Il rappelle également que le vote du budget 2021 de la C.C.S.S.O., n' a pas été approuvé par 12 communes sur 17.

Un nouveau projet est également en train de voir le jour : « Le Contrat de Relance et de Transition Ecologique » où les dossiers de demandes de subventions et les attributions seront déposées à la C.C.S.S.O. Mais comment rester objectif dans l'attribution de subventions lorsque d'autres aberrations, notamment lors des votes existent.

Le maire propose aux conseillers municipaux d'engager une démarche pour se rapprocher de la Communauté de Communes du Pays de Valois (C.C.P.V.) et de prendre une délibération dans ce sens. L'ensemble du conseil municipal valide par 11 voix cette démarche.

## **7- Informations et questions diverses.**

-Le maire s'est entretenu avec messieurs Fudali qui se sont engagés à planter la haie du lotissement des Fours à Chaux avant le printemps. La réflexion est en cours avec leur architecte pour définir les essences appropriées.

-Monsieur De Freitas a réceptionné le 2 décembre, des arbres qui ont été plantés aux abords du cimetière, de la route départementale, du tennis et de la place du Tisard. Il remercie les pépinières Créte, madame Didier pour la prise de photographies, messieurs Bordereau, Ramet, Lambin pour leur aide.

-Depuis la dernière séance de conseil municipal, madame Didier et monsieur le maire ont reçus monsieur Cholet, directeur commercial du C.E.R.A.M. basé à Mortefontaine (groupe Union Technique des Automobiles et Cycles). Concernant des véhicules en essais, il a été convenu qu'ils n'emprunteraient plus la rue aux Pierres et la rue de l'Eglise.

-Les travaux de l'antenne téléphonique sont en cours : après des difficultés pour couler la chappe de béton, le réseau électrique est en cours de réalisation.

-Le repas des nouveaux borestois a été un véritable succès avec 53 personnes présentes dans une ambiance conviviale.

La garderie a été appréciée, de même que les 10 litres de spritz.

Il y a beaucoup de jeunes borestois, avenants, dynamiques, participatifs et les pays hispanophones étaient à l'honneur !

-Le marché de Noël sera organisé le dimanche 12 décembre de 10 heures à 17 heures dans la cour de l'école maternelle. 17 exposants divers et variés seront présents.

Le spectacle des enfants aura lieu à 10h30 et le père Noël viendra ensuite goûter les 60 petits et offrir un verre de vin chaud aux parents.

L'après-midi, des contes de Noël seront lus par madame de Miribel.

Des bénévoles sont bienvenus pour aider au montage des tentes samedi à 10h30.

-L'éclairage public a été modifié pour partie en version LED.

Les anciennes lanternes sont à vendre pour un prix de 25 euros (se renseigner auprès du secrétariat). 4 lanternes ne fonctionnent pas, le maire regardera si le problème ne vient pas du transformateur.

Des nouvelles guirlandes ont été installées.

-La carte de vœux est présentée à l'assemblée.

-Le repas du Centre Communal d'Action Sociale aura lieu, si les conditions sanitaires le permettent le samedi 8 janvier 2022.

-Monsieur De Freitas est prêt en cas de possible neige.

-Un concours de sapin sera organisé et les photos des créations devront parvenir au secrétariat avant le 24 décembre 2021.

-Monsieur Duchesne a reçu deux entreprises pour des travaux au tennis. L'idée est de poncer le court et de le repeindre. Deux devis sont attendus.

-Il est demandé si, après le dépôt de dossiers d'urbanisme, les différentes autorisations sont suivies et contrôlées par la commission des travaux et le secrétariat quant à la conformité des matériaux et des couleurs choisis. En effet, les travaux sont suivis et doivent être conformes au dossier initial. Dans cet esprit d'urbanisme, un courrier aux Architectes des Bâtiments de France a été également envoyé avec la palette chromatique des couleurs du cahier de recommandations architecturales autorisées dans la commune.

*L'ordre du jour est clos à 22h20.*

*La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le lundi 24 janvier 2022 à 20 heures.*